

Le Relais

Le bulletin communal des habitants de Fegersheim-Ohnheim

novembre 2014 - n°44



Thierry Schaal, lors de l'inauguration de la passerelle «Deux rivières» le 25.10.2014

L'ÉDITO

Chères Citoyennes, Chers Citoyens,

La rentrée a été studieuse pour l'ensemble de l'équipe municipale qui a travaillé sur de nombreux dossiers dont le Plan local d'urbanisme communautaire (PLUc). Celui-ci constitue à lui seul un dossier d'importance majeure pour Fegersheim-Ohnheim. La commission de notre Conseil Municipal, chargée de son examen, n'a pas lésiné sur le nombre de réunions pour faire de nouvelles propositions à la CUS avec notamment le déclassement de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) en terres agricoles, la maîtrise de la densité des logements et la revitalisation de la zone commerciale et artisanale. J'ai l'intime conviction que cette démarche

active va se solder par une prise en considération de nos exigences en termes de maîtrise d'urbanisation et de préservation de nos terres agricoles. J'ai pu en apprécier les prémices, lors de l'inauguration de la passerelle « Deux Rivières » sur l'Andlau, le 25 octobre dernier, pour laquelle le discours de Robert Hermann, Président de la Communauté Urbaine de Strasbourg, démontre clairement et sans ambiguïté qu'un dialogue constructif à son sujet, est en train de s'installer. Ma ferme opposition au projet de la ZAC, ainsi que celle de mon équipe, semble par conséquent porter ses fruits. Souhaitons un aboutissement rapide afin que nous puissions consacrer cette énergie à d'autres dossiers importants. Vous pouvez compter sur notre détermination.

Conscients du fait que le PLUc va encadrer l'urbanisation de notre village et donc rythmer notre bien-vivre pour les prochaines décennies, nous participons d'une manière effrénée aux divers ateliers consacrés à l'habitat et au développement économique organisés par la CUS. Nous sommes encore dans la phase de dialogue avec les services de la CUS et le 11 décembre de cette année, la conférence des Maires nous permettra d'avoir un bilan des orientations du PLUc. Nous aurons donc une première réponse à nos doléances en matière d'urbanisme pour notre commune.

Sur le plan de la rentrée scolaire, j'ai le plaisir de vous annoncer que la 8^{ème} classe de l'école primaire d'Ohnheim a été maintenue. La mise en place des nouvelles activités périscolaires est en cours de finalisation grâce à la participation de bénévoles de notre commune et au travail de la commission chargée de sa mise en œuvre.

Je salue le retour du Major Jean Schilling à la Brigade de Gendarmerie de Fegersheim, puisque nous avons déjà eu l'honneur d'apprécier sa présence sur notre commune de 2007 à 2010. Cette fois-ci, ce natif de Colmar revient pour diriger la Brigade en charge de couvrir les communes de Lipsheim, d'Eschau, Plobsheim et la nôtre, bien entendu. Je suis sincèrement convaincu que le plaisir est réciproque pour ce gendarme bien déterminé à veiller à la sécurité et à la tranquillité de notre village.

Les fêtes de fin d'année approchant, c'est le moment de penser à sa famille, aux amis et même aux personnes que l'on croise sans jamais les aborder. Ayez une pensée ou un moment à partager avec une personne isolée, c'est un message de solidarité que je souhaite lancer en ces périodes difficiles mais porteuses d'espoir. Je tiens à souligner le travail des services techniques pour la décoration de notre village, à laquelle je vous encourage à participer en vous inscrivant au Concours des décors de Noël, afin que cette période de fin d'année soit un moment de partage pour chacun d'entre nous. Je vous convie à apprécier en famille le marché de Noël de Fegersheim organisé par l'AFF le 6 décembre, ainsi que le spectacle de Noël de l'école de musique et de danse le 19 décembre. Entre-temps, une cérémonie le 23 novembre, co-organisée avec la commune de Lipsheim, permettra de commémorer le 70^{ème} anniversaire de la libération de nos deux villages.

Joyeuses fêtes de fin d'année et rendez-vous pour les traditionnels vœux du maire le 9 janvier 2015 au centre sportif et culturel.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Thierry Schaal', written over a light blue background.

Votre dévoué Maire,
Thierry Schaal



LOGEMENTS AIDÉS

Le logement locatif aidé doit permettre de créer un véritable parcours résidentiel pour les ménages qui ne peuvent pas accéder directement au marché libre. En effet, la hausse des prix des logements et les difficultés financières croissantes rencontrées par les familles (chômage, temps partiel, familles monoparentales) aboutissent à une augmentation des demandes. 63% des ménages de la CUS sont éligibles à un logement aidé, et rentrent dans les plafonds de ressources fixés par l'État.

Il y a actuellement 204 logements Habitation Moderne sur le territoire de Fegersheim-Ohnheim. Sur les cinq dernières années, il y a eu en moyenne 17 attributions par an et seulement 11 en 2013. Ainsi, à peine 8% de logements locatifs aidés peuvent être proposés à de nouveaux résidents chaque année. Une telle rotation ne permet pas de répondre à la demande croissante des ménages. Notre volonté n'est pas d'augmenter de manière disproportionnée le nombre de logements aidés, mais de disposer d'habitations accessibles pour les familles de la commune lors de la construction de nouveaux programmes de logements. Pour mémoire, la loi Duflot fixe un objectif de 25% de logements locatifs aidés d'ici 2025. Ainsi à Fegersheim, les imposantes opérations immobilières en cours de réalisation - même si nous déplorons la densité trop élevée - permettront d'élargir l'offre de logements aidés. 48 nouveaux appartements du 2 au 5 pièces seront réceptionnés à l'automne 2015. Les bailleurs sociaux présents sur cette opération sont Habitation Moderne et Domial.

Le parc comptera alors 252 logements locatifs aidés. C'est l'occasion pour les familles de la commune pouvant y prétendre de déposer un dossier de demande auprès d'un bailleur social dès la fin de cette année. En effet, dès lors qu'un logement locatif aidé se libère ou se construit, il est proposé en commission d'attribution logement (CAL). À Habitation Moderne par exemple, la CAL est composée de six personnes à savoir quatre représentants du Conseil d'Administration d'Habitation Moderne, un représentant des locataires, et enfin le maire de la commune où se situe le logement à attribuer.

Le Code de la Construction et de l'Habitat impose aux bailleurs sociaux de présenter systématiquement trois dossiers de candidature par logement. En raison d'une forte demande et du nombre de dossiers en attente, les délais pour se voir proposer un logement peuvent aller jusqu'à plusieurs années. D'où l'importance de déposer sa demande au plus tôt.

La composition du foyer, la solvabilité et le lieu de travail sont les critères principaux d'attribution. Le lieu de garde ou de scolarisation des enfants, ou encore le rapprochement familial sont également des éléments pris en compte par la commission. Si vous souhaitez faire une demande de logement social, voici la procédure à suivre :

- Définir votre demande, le lieu, le nombre de pièces de l'appartement en rapport avec la taille de la famille
- Déposer un dossier de candidature auprès d'un bailleur social. Un numéro départemental unique vous sera attribué. Ce numéro est important car il est commun à tous les bailleurs sociaux du département
- Renouveler chaque année votre demande.

La construction de logements aidés livrés en fin d'année prochaine à Fegersheim créera un appel d'air. La municipalité, via l'adjointe aux affaires sociales Mme Agnès Muller, se tient à la disposition des habitants pour relayer les demandes.

En savoir +

La thématique des «logements aidés» fait partie des attributions de l'adjointe Mme Agnès Muller. Parmi les sujets traités par l'élue et les 7 membres constituant sa commission, on trouve également le social, la petite enfance, les personnes âgées, la solidarité, le handicap, la maison de retraite et le CCAS.

Une présentation détaillée sera publiée dans le Relais annuel du mois de janvier 2015.



Ensemble de logements situé rue Paul Cézanne à Fegersheim

URBANISME



L'émergence du thème de la densification urbaine dans le débat public s'inscrit dans le cadre des évolutions récentes des modes de penser la ville contemporaine. L'affirmation du développement durable comme support juridique et idéologique des politiques urbaines a contribué à réhabiliter la notion de densité: la ville durable se voudrait dense, compacte, afin de limiter l'étalement périurbain, la consommation d'espace et d'énergie. Si cette injonction s'est principalement traduite par des interventions dans les parties centrales de Strasbourg, elle a été progressivement « exportée » vers les communes des couronnes périurbaines telles que Fegersheim.

Un programme de logements, situé à l'entrée de la commune rue des Platanes, est l'illustration de cette volonté gouvernementale de densification.

Le permis de construire de cet ensemble de 115 logements, répartis en 9 bâtiments, a été délivré le 10 septembre 2013. La densité de ces bâtiments représente 83 logements/hectare avec une emprise au sol de 26 % et 8,75 m de hauteur.

Un recours initié en octobre 2013 par M. Raymond Vincent et signé par dix conseillers municipaux d'alors, avait été adressé aux instances

supérieures. Ce recours n'a pas abouti. Aussi, et conformément aux engagements pris durant la campagne électorale, M. le Maire, au lendemain de sa nomination, a provoqué une rencontre avec le promoteur dudit projet.

Au cours de cette rencontre, le 7 avril 2014, M. le Maire a fait part au promoteur de l'inquiétude des citoyens de voir un projet d'une telle envergure se réaliser sur la commune. Il a insisté sur le fait que ce dernier générerait une augmentation rapide et forte de la population de Fegersheim et aurait des répercussions immédiates sur les infrastructures communales et les circulations dans ce quartier. Il a également fait part du fait que la densité à l'hectare était trop élevée au regard des préconisations du PLH (Programme Local de l'Habitat) à savoir 40 logements/ hectare et de sa volonté à vouloir négocier pour faire évoluer le projet de manière à en diminuer l'ampleur.

Cette rencontre a été suivie d'un courrier adressé au Directeur Général Adjoint de l'entreprise de promotion de la construction, le 14 avril 2014, afin de réaffirmer la volonté de réduire l'impact de ce projet.

Une seconde rencontre a eu lieu le 28 avril 2014, lors de laquelle trois pistes de réflexions ont été envisagées : la réduction du nombre de logements par la réunion des bâtiments n°8 et n°9 en un seul, le jumelage de plusieurs appartements pour en diminuer le nombre ou encore la possibilité pour la commune d'acquérir le terrain où devait se construire le bâtiment n°9, pour un montant estimé à 700 000 €. La première de ces éventualités qui a été étudiée par le promoteur, n'a finalement pas pu aboutir. Lors d'une réunion de travail au mois de mai dernier, ce dernier a indiqué que par crainte d'un recours devant le Tribunal Administratif, il ne souhaitait pas entreprendre la modification du permis de construire obtenu en 2013.

A travers cette expérience, la détermination de l'équipe municipale à inscrire au PLUc des zones urbanisables de faible densité est plus que jamais renforcée.

ENVIRONNEMENT

Depuis le 5 mai 2010, la Commune s'est engagée à adopter une démarche continue et progressive de réduction d'utilisation de produits désherbants et autres pesticides. Cette volonté s'est traduite par la signature d'une charte d'entretien des espaces verts communaux avec la Région Alsace et l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

Chaque étape du processus est valorisée par l'obtention d'une libellule. Aujourd'hui, l'obtention de deux libellules pour la commune de Fegersheim-Ohnheim traduit la forte réduction d'utilisation de pesticides : 90 % en 10 ans, ceci grâce à la mise en place d'un plan de gestion différenciée des espaces verts (désherbage manuel, fauchage, tonte ...) et la formation du personnel d'entretien aux techniques alternatives.

La poursuite de ces réalisations permettra surtout de répondre aux exigences de la loi Labbé (Journal Officiel du 8 février 2014). En effet, cette loi consiste en une interdiction pour les communes d'utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, fôrets et promenades. Elle prévoit également l'interdiction de la mise sur le marché, de la délivrance, de l'utilisation ou de la détention de produits phytosanitaires pour usage non professionnel.

Son application prévue initialement au 1^{er} janvier 2020 pour les communes, et au 1^{er} janvier 2022 pour les particuliers, pourrait être avancée au 1^{er} janvier 2018.

Piqûre de rappel

Devant l'augmentation des incivilités dans la commune, il est important de rappeler à tous les habitants que le stationnement des véhicules privés sur le domaine public est régi par des règles. Nul ne peut en effet se prévaloir de prérogatives d'occupation privative du domaine public en dehors des lois. Les enfreindre délibérément ou par négligence expose à des contraventions.

Soyez attentifs à ces recommandations et ne stationnez pas votre véhicule sur les trottoirs. Les déplacements des piétons doivent pouvoir se faire sans entrave et en toute sécurité. Pensez en particulier aux personnes à mobilité réduite, aux parents se déplaçant avec des poussettes d'enfant et tout simplement aux piétons que nous sommes tous. Rappelons enfin qu'il est également interdit de circuler à vélo sur les trottoirs.



La crèche multi-accueil «La Marelle», 5 rue Auguste Erhardt

Au 31 décembre 2013, selon la CAF du Bas-Rhin, il y avait à Fegersheim-Ohnheim 342 enfants de moins de six ans, dont 169 de moins de trois ans. Pour assurer leur prise en charge dans de bonnes conditions, pendant que leurs parents travaillent, il existe sur Fegersheim 3 structures dédiées à la petite enfance: un multi-accueil, une micro-crèche, et un relais assistants maternels (RAM) intercommunal. Ces dispositifs sont dirigés par une directrice, éducatrice de jeunes enfants.

La Marelle est une structure multi-accueil de 20 places située 5 rue Auguste Erhardt et qui regroupe une crèche et une halte-garderie. Le Toboggan est une micro-crèche de 9 places, située à Ohnheim au 9 rue Camille Claudel. Les enfants y sont accueillis de 10 semaines à 4 ans. Les deux structures sont ouvertes de 7h30 à 18h30. Leur taille familiale permet de ne pas séparer les fratries. L'accueil est individualisé, et prend en compte le rythme de chaque enfant. Différentes activités sont proposées : jeux libres, ateliers de découverte,... Il y a également un partenariat avec l'école municipale de musique et de danse et la bibliothèque.

Le RAM a, quant à lui, pour objectif de mieux informer les familles sur l'ensemble des modes d'accueil (individuels et collectifs), d'améliorer la qualité de l'accueil individuel, de renforcer l'attractivité du métier d'assistant maternel, de participer à la professionnalisation du secteur de la garde d'enfants à domicile, et de réaffirmer le rôle des RAM dans l'observation des conditions d'accueil des jeunes enfants.

Le RAM a deux missions essentielles : une mission d'information en direction des parents et des professionnels de l'accueil des enfants, et une offre de cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles autour des enfants. Les grands principes sont la neutralité, une ouverture pour l'ensemble de la population, la gratuité pour les utilisateurs, et une fréquentation basée sur le volontariat. À Fegersheim, 137 familles emploient un assistant maternel, pour garder 165 enfants de moins de six ans, dont 62 de moins de trois ans.

L'animateur du RAM propose des ateliers sur inscription : babygym, éveil musical, et bibliothèque, ainsi que des ateliers bricolage et matinées récréatives en accès libre.

Un partenariat a été établi entre les différentes structures petite enfance, avec des ateliers communs, et des conférences accessibles à l'ensemble des personnes fréquentant indifféremment la crèche, la micro-crèche ou le RAM (par exemple les ateliers babygym, les conférences à thème...).

Renseignements

Marelle et Toboggan - Karin Stephan-Meyer 03 88 64 02 92
creche@fegersheim.fr

RAM - Désiré Wassmer 07 77 86 91 70
ramintercommunal.gentilhome@gmail.com

"AU FIL DES COMPTINES..."



Avril 2014 : Rencontre entre les petits de la crèche et les enfants scolarisés aux côtés d'Ildiko Lorentz, musicienne intervenante

Comptines à bouger, comptines du temps et comptines d'ailleurs rythmeront l'année des enfants dans les structures petite enfance et au RAM. On joue, chante, raconte, parle avec sa voix dès le début de la vie. Les comptines offrent différentes manières d'entrer en relation avec les enfants par les gestes, le regard, le toucher, la parole et la musique des mots. Elles font aussi partie des rituels, constituent des repères, des surprises, des peurs et des découvertes.

Deux soirées au Caveau seront proposées aux parents, aux assistants maternels et aux professionnels de la petite enfance de Fegersheim :

- « Veillée comptines », le **7 janvier à 20h** avec Ildiko Lorentz, professeur à l'école municipale de musique et de danse.
- « Bricolage comptines », le **18 février à 20h** avec Eva Meyer musicienne intervenante au RAM.

Ces deux soirées permettront aux adultes (sans la présence des enfants) de découvrir ou redécouvrir des comptines, de partager des chansons d'enfance et de créer des supports pour les animer.

La bibliothèque, lors des séances proposées aux enfants, aborde quant à elle les comptines avec d'autres supports: le livre, le raconte-tapis ou le tapis-lecture.

De bons moments à partager !

NOUVELLES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES



« Il faut tout un village pour éduquer un enfant ! ». Ce proverbe africain a été l'un des slogans de la campagne électorale de notre liste. Il illustre notre volonté de réussir ensemble le bien-vivre à Fegersheim-Ohnheim.

C'est grâce au concours d'associations et de personnes bénévoles de la commune ou environs qu'une première palette d'activités a pu être élaborée pour les élèves des deux écoles élémentaires du village. A partir du 18 novembre 2014, de 15h45 à 17h15, des ateliers découvertes ou initiations seront proposés aux enfants. 100 places pour les deux écoles, pour cette première session de 5 semaines jusqu'aux vacances de fin d'année, permettront aux enfants de s'initier à l'écologie, à l'écriture journalistique, au dialecte alsacien, au théâtre ou pratiquer le tricot ou la création artistique.

Un grand merci à tous les bénévoles qui ont répondu présent! Que leur disponibilité et dévouement génèrent de nouvelles « vocations » pour pérenniser et développer les activités périscolaires. Un grand merci aussi aux enseignants des deux écoles qui mettent

leurs locaux à disposition pour la réalisation des activités. Le projet de mettre en œuvre de nouvelles activités périscolaires plus sportives avec le concours des associations du village bute sur quelques difficultés logistiques (transport, accompagnement des enfants, etc...). Nous essaierons de solutionner ces problèmes avec l'aide de quelques bonnes volontés.

Une réunion est prévue pour permettre d'entendre l'avis et les suggestions de toutes les parties concernées par les activités scolaires et périscolaires. Parents, enseignants, élus, ATSEM, assistants maternels et associations échangeront le samedi 29 novembre pour optimiser les actions en faveur des enfants. A cette occasion seront également désignés les membres du comité de pilotage chargés du suivi et de l'accompagnement des activités pédagogiques. L'horaire et le lieu de cette réunion seront communiqués prochainement.

A suivre....

À Fegersheim

Découverte de l'alsacien avec l'association S'Fajersche Baartheater, atelier apprenti journaliste avec Dominique Gerber, initiation au tricot avec Erika Wittmann et sensibilisation à l'écologie avec la LPO et le GEPMA.

À Ohnheim

Découverte de l'alsacien avec l'association S'Fajersche Baartheater, cours de théâtre avec Marie-Rose Daniel, atelier peinture et dessin avec Marie-Antoinette Kopp et sensibilisation à l'écologie avec la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) et le GEPMA (Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace).



ASSOCIATIONS

VENTE PAROISSIALE



La paroisse protestante, à travers l'association des amis de la paroisse de Fegersheim Lipsheim et environs, a le plaisir de vous inviter à sa fête de l'Avent qui se déroulera le **dimanche 30 novembre 2014** au centre sportif et culturel de Fegersheim. La fête débutera par un culte à 10h et se poursuivra par un apéritif vers 11h30 puis un repas dans la grande salle, avec l'habituel pot au feu, apprécié depuis de nombreuses années par les amis venus de près et de loin.

Tout au long de la journée vous pourrez profiter des différentes activités : vente de couronnes de l'Avent confectionnées par

les bénévoles de l'association, vente d'objets d'artisanat, de tricots et broderies, de livres d'occasion, petite et grande tombolas ... Cette fête vous permettra d'entrer en toute convivialité dans la période de l'Avent pour préparer le prochain Noël, en allumant une bougie de plus chaque semaine.

Pour des questions d'organisation pratique il est nécessaire de s'inscrire pour participer au repas auprès de Mme Liliane Oertel au 03 88 64 08 50. Le coût du repas est de 15€ pour les adultes et de 6€ pour les enfants. Vous pouvez également déposer des lots de tombola les mardis après-midi de 14h à 16h à la Chapelle protestante ou chez M. et Mme Speckel, au 6 rue du Donon en soirée.

Dans l'espoir de vous retrouver le 30 novembre, je vous souhaite un bel d'automne !

Daniel Speckel

Président de l'association des amis de la paroisse protestante de Fegersheim Lipsheim et environs

Erratum

Dans le précédent Relais, un article annonçant les Journées européennes du patrimoine indiquait que le tableau «Saint François recevant les stigmates du Christ» de Monique Tanisch avait été restauré par la commune.

Il convient de préciser que cette restauration a été portée par les membres du Conseil de Gestion de l'église St Amand à hauteur de 17 751,61€, financée par une subvention de la commune de Fegersheim à hauteur de 2 000€, par le Conseil Général du Bas-Rhin pour 4 500€, la Région Alsace pour 1 000€, la Fondation du Patrimoine, délégation Alsace pour 1 820€, le Crédit Mutuel du cours de l'Andlau pour 250€ et le restant par les paroissiens, soit 8 181€.

La commune a également apporté son concours en prenant à sa charge le vin d'honneur lors de la bénédiction du tableau le dimanche 27 janvier 2013 au Caveau.

C'ÉTAIT IL Y A 70 ANS...

Photo de la rue de Lyon prise par M. François Mutschler père, le 25 novembre 1944,



« (...) Après une nuit calme, le samedi 25 novembre, la nouvelle fuse : des blindés arrivent du côté de Geispolsheim. Du haut du séchoir Meyer, on aperçoit distinctement sur la départementale de Geispolsheim à Lipsheim une dizaine de chars, d'engins, de véhicules d'apparence différente des blindés allemands. (...) Un quart d'heure plus tard, le premier char sort du virage et bientôt arrive à notre hauteur. Je me présente au chef de char pour le mettre en garde contre les défenses établies à la sortie nord. «*Ont-ils des bazookas?*» est sa question. Je ne sais que répondre, ce mot m'étant inconnu. *Panzerfaust* ? Là, je peux acquiescer, mais j'ai des difficultés à trouver les mots français, n'ayant plus utilisé notre langue pendant quatre ans. (...)»

Extrait de l'article «Tribulations d'un lycéen alsacien de 1940 à 1944» rédigé par M. Raymond Rietsch.

RENDEZ-VOUS DIMANCHE 23 NOVEMBRE 2014 POUR COM-MÉMORER ENSEMBLE L'HISTOIRE DE FEGERSHEIM-OHNHEIM. PROGRAMME DISPONIBLE EN MAIRIE

PAROLE À L'OPPOSITION

En vertu de la loi du 27 février 2002, cet espace est réservé à l'expression politique de la minorité du Conseil Municipal.

Alerte sur le PLUC

Depuis la rentrée, la Commission Urbanisme se réunit à un rythme intense pour examiner les propositions de la CUS relatives à la mise en œuvre du PLU communautaire de Fegersheim. Le premier constat alarmant est que les définitions règlementaires qui nous sont proposées autorisent plus du doublement de la capacité actuelle de construire dans tous les secteurs de la commune.

Ainsi, là où le COS (Coefficient d'Occupation des Sols, supprimé en mars de cette année par la loi ALUR) permettait, sur un terrain de 10 ares, de réaliser 600 m² de surface habitable, soit 6 à 8 logements, on pourra dans le futur, en construire plus du double (soit l'équivalent de 120 à 160 logements à l'ha). Dans les cœurs anciens des villages, les choses seront encore pires, puisqu'il n'y aura plus de critère (à part 20% d'espaces verts) pour limiter la densité. La boîte à outils que la CUS met à notre disposition pour élaborer ce PLUC est inadaptée, elle laisse le champ libre aux promoteurs immobiliers et prive l' élu de toute capacité d'intervention. On est très loin de la densité moyenne de 40 à

50 logements préconisée dans le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) élaboré dans le cadre des réflexions préparatoire au PLUC. A quoi aurait servi toutes ces heures de réflexion, de consultation et tonnes d'écrits où chacun peut trouver des sujets de satisfaction, si, dans la phase finale de définition règlementaire - seul document opposable - on nous contraint à une densification irraisonnable ?

N'aurait-il pas été plus honnête de nous annoncer de suite, ce que M. Yves BUR répète à longueur de réunions, que la préoccupation essentielle de la CUS est de gagner 50 000 habitants d'ici 2030 (la moitié de l'augmentation attendue sur le département du Bas-Rhin) ? Voilà qui a le mérite d'être clair, à défaut d'être pertinent. La densification à tout crin est en marche.

Notre groupe s'inscrit dans la démarche de la majorité municipale de renégociation de ce dispositif. Néanmoins, cette démarche, pour avoir des chances de succès, devra se faire en collaboration

avec les municipalités des autres communes de la deuxième couronne. Mais, même si elle venait à aboutir, ce que nous souhaitons ardemment, nous n'aurons pas pour autant résolu le problème de la nécessaire préservation des rares îlots verts qui nous restent, nous n'aurons pas répondu à l'obligation de sauvegarder notre patrimoine bâti des menaces réelles de destructions, nous n'aurons rien fait pour la conservation des alignements harmonieux des constructions des années 1930 à 1950 (rue du Général De Gaulle, rue des Platanes). Pourtant, sur ces aspects les outils existent ; ils sont à notre disposition, et même s'ils peuvent paraître contraignants, ils constituent les seuls moyens de sauvegarder l'aspect villageois de notre commune. Alors, ayons ce courage politique et ne gâchons pas cette opportunité historique qui ne se représentera plus jamais. Un débat public sur ces aspects serait le bienvenu.

Le groupe « Décidons notre avenir »
Laure Mistrion, Danielle Sengel, Matthieu Lefftz, Bernard Schaal

L'ÉTAT CIVIL

MARIAGES

Jean-Guillaume MORIN et Aurélie MAGRINI	5 septembre 2014
Guillaume FRANK et Lucielle FERRARETTO	6 septembre 2014
Jérôme APOLLONIO et Noëlle CAZENAIVE	13 septembre 2014
Nicolas ROSEMOND et Marion HEITZ	13 septembre 2014
Christophe KIENZLE et Stéphanie ROULOT	20 septembre 2014
Marc-Xavier STRABONI et Gaëlle LE DOUJET	27 septembre 2014
Cédric DUTEIL et Aurore FONKNECHTEN	27 septembre 2014
Claude HEID et Roswitha HUBER	10 octobre 2014
Jérémy BRONNER et Elodie LUNG	25 octobre 2014

Alexandre JEDYNAK	2 octobre 2014
Lucile STEYER	3 octobre 2014
Camille VIOLLE	24 octobre 2014
Amélie HOUSSEMAND	28 octobre 2014
Yanis VADE	29 octobre 2014

NAISSANCES

Nilyne METZ	18 août 2014
Vanille CRENNER	19 septembre 2014
Livia RIEHL	21 septembre 2014
Octave GONDROY	21 septembre 2014
Antone BULDUK	24 septembre 2014

DÉCÈS

Marguerite WOLFF, épouse SCHMITT	69 ans	10 septembre 2014
Adeline SANCHEZ, veuve LOPEZ	91 ans	14 septembre 2014
Jacques PESAVENTO	66 ans	27 septembre 2014
Jules FENDER	86 ans	2 octobre 2014
Marie-Rosalie MULLER, veuve GRAD	89 ans	16 octobre 2014
Jean-Claude KLUGHERTZ	79 ans	26 octobre 2014

Les couples qui fêteront en 2015 leurs noces d'or ou de diamant, sont priés de bien vouloir en informer le secrétariat de la mairie au 03 88 59 04 59 ou par mail mairie@fegersheim.fr

RETOUR EN IMAGES



1. 6^e édition des Foulées de Fegersheim le 7 septembre avec plus de 800 participants / 2. «Le monde merveilleux des chauves-souris» en septembre au Caveau / 3. Plongeon dans le monde érotico-cosmique du Capitaine Sprütz, le 12 septembre / 4. Participation des école élémentaires à la Fête du sport le 19 septembre / 5. Fegersheim athlétisme récompensé lors de la cérémonie des lauréats le 20 septembre / 6. Les participants du Concours des maisons fleuries honorés par la commune le 10 octobre / 7. Belle affluence à la 28^e édition de la soirée Baeckeofe, le 18 octobre

LES RENDEZ-VOUS À VENIR

LES PERMANENCES DES ADJOINT(E)S EN MAIRIE LES SAMEDIS DE 10H À 12H

- 15.11** Maya Isorez
communication et développement durable
- 22.11** Agnès Muller
social, petite enfance, solidarité et handicap
- 29.11** Jean-Philippe Meyer
urbanisme et développement économique
- 06.12** Denis Rieffel
vie associative, sport et services à la population
- 13.12** Jean-Michel Valentin
travaux, circulation, propreté, patrimoine et sécurité
- 20.12** Thierry Schaal
Maire
- 10.01** Eva Astrologo
finances, achats et marché publics

15.11

Bourse aux jouets, puériculture et vêtements enfants jusqu'à 10 ans organisée par l'AFF. Vente directe entre particuliers de 10h à 16h. Entrée payante d'1€ pour toute personne à partir de 12 ans. Petite restauration sur place (knacks, croque-monsieur...), pâtisseries (gâteaux, bretzels, beignets...) et boissons. **Pour les vendeurs, réservation d'une table obligatoire avec bulletin d'inscription à demander au 03 88 59 06 99.**

21.11

Concert du groupe Saxsinfluences, une soirée animée par 4 saxophonistes éclectiques entre jazz, reprise de grands thèmes classiques et autre transcription de musiques actuelles. Le concert se déroulera en présence des élèves de saxophone de l'école municipale de musique et de danse qui interpréteront plusieurs morceaux avec les professionnels. **A 20h30 au Caveau. Gratuit, sur inscription au 03 88 59 04 59 ou mairie@fegersheim.fr. Buvette proposée par le Cercle S' Maurice.**



22.11

Soirée dansante avec repas organisée par l'AFF à partir de 19h. Animation «Années 80 à nos jours» assurée par DJ Fred. La soirée est réservée aux personnes de plus de 16 ans. Tarif : 22€ par personne hors boisson. Au menu : sangria, paëlla (faite maison), biscuit 3 chocolats ou tarte framboises + café. **Bulletin de réservation à remplir accompagné du paiement. Renseignement au 03 88 59 06 99.**

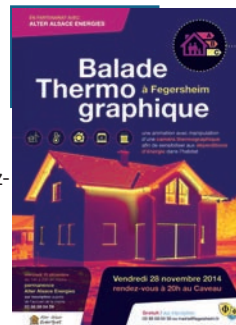
23.11

Célébration du 70^e anniversaire de la libération des communes de Fegersheim-Ohnheim et Lipsheim. Rendez-vous à 9h15 place de l'Eglise à Fegersheim pour un dépôt de gerbe, puis à 10h15 sur le parvis de la gare pour une grande cérémonie commémorative en présence notamment de 70 enfants des écoles élémentaires des deux villages pour l'interprétation de la Marseillaise. **Détail sur www.fegersheim.fr.**



28.11

Balade thermographique à Fegersheim, organisée en partenariat avec Alter Alsace Energies. Le rendez-vous permettra de rendre compte des déperditions d'énergies dans l'habitat, à l'aide d'une caméra thermographique. **Rendez-vous au départ du Caveau à 20h, suivi d'une conférence. Gratuit, sur inscription au 03 88 59 04 59 ou mairie@fegersheim.fr.**



30.11

Fête de l'Avent organisée par l'association des amis de la paroisse protestante de Fegersheim, Lipsheim et environs au centre sportif et culturel. Culte à 10h, apéritif à 11h30 suivi d'un repas «pot au feu». Tarif : 15€/adulte et 6€/enfant. **Inscription au repas auprès de Liliane Oertel au 03 88 64 08 50. Possibilité de déposer des lots de tombola les mardis de 14h à 16h à la Chapelle protestante ou chez M. et Mme Speckel en soirée au 6 rue du Donon.**

03.12

Conte de Noël dans le cadre du dispositif «La Caravane de Noël», mis en place par la CUS. **A 10h30 au Caveau. Réservation et information au 03 88 59 04 59 ou mairie@fegersheim.fr.**

05.12

L'Union Nationale des Combattants de Fegersheim-Ohnheim et environs se retrouvera pour la Journée du souvenir des Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats au Maroc et en Tunisie. **Cérémonie à 10h30, place de l'Eglise à Fegersheim.**

06.12

Marché de Noël de l'AFF de 16h à 20h30, place de l'Eglise à Fegersheim et ouverture au public de l'Eglise. Découverte de la crèche et de la véritable histoire de la naissance de Jésus-Christ, saynète animée par les enfants à 16h et prières, chants et bénédiction des enfants à 18h15.

13.12

Fête de Noël des aînés organisée par le CCAS au centre sportif et culturel. **A partir de 11h. Sur invitation.**

19.12

Spectacle de Noël de l'école municipale de musique et de danse au centre sportif et culturel, salle B. **Renseignement au 03 88 64 17 67 ou secretariat.emmd@fegersheim.fr.**

La commune de Fegersheim lance le concours des

Maisons décorées de Noël

2014

Concours des maisons décorées de Noël 2014

Bulletin à retirer en mairie à partir du 17 novembre. Inscription jusqu'au 5 décembre. **Renseignements au 03 88 59 04 59 ou mairie@fegersheim.fr.**